

DECISION
PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT SOLEVAL

LE PRESIDENT DU SICOVAL,

- VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET NOTAMMENT SON ARTICLE L.5211-10 ;
- VU LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET NOTAMMENT SON ARTICLE 11 ;
- VU LA LOI N° 2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLETANT SES DISPOSITIONS
- VU L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020 VISANT À ASSURER LA CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFIN DE FAIRE FACE À L'EPIDEMIE DE COVID-19 ;
- VU L'ORDONNANCE N° 2020-305 DU 25 MARS 2020 PORTANT ADAPTATION DES REGLES APPLICABLES DEVANT LES JURIDICTIONS DE L'ORDRE ADMINISTRATIF ;
- VU ORDONNANCE N° 2020-306 DU 25 MARS 2020 RELATIVE À LA PROROGATION DES DELAIS ECHUS PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE ET À L'ADAPTATION DES PROCEDURES PENDANT CETTE MEME PERIODE ;
- VU LE PROCES VERBAL VISE PAR LA PREFECTURE LE 30 JUIN 2015 DESIGNANT MONSIEUR JACQUES OBERTI COMME REPRESENTANT DU SICOVAL ;

CONSIDERANT QUE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE A ETE DECLARE, POUR UNE DUREE DE DEUX MOIS, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL PAR L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 ;

CONSIDERANT QUE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE A ETE PROROGE JUSQU'AU 10 JUILLET 2020 PAR L'ARTICLE 1 DE LA LOI N° 2020-546 DU 11 MAI 2020 ;

CONSIDERANT QUE DANS CE CONTEXTE ET AFIN DE PERMETTRE DES PRISES DE DECISIONS RAPIDES, LE PRESIDENT EXERCE L'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT MENTIONNEES À L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT, À L'EXCEPTION DES MATIERES ÉNUMÉRÉES DU 1° AU 7° DE CE MEME ARTICLE, LESQUELLES SONT EXPRESSEMENT EXCLUES ;

CONSIDERANT QU'EN 2007 LE SICOVAL A PARTICIPE A LA CREATION ET AU FINANCEMENT DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE « SOLEVAL ».

CONSIDERANT QUE LES OBJECTIFS DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ASSOCIATION LOI 1901) SONT :

- DE FOURNIR UN DIAGNOSTIC ANNUEL DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU DES EQUIPEMENTS DU SICOVAL, ET D'APPORTER UN CONSEIL PERSONNALISE POUR ENTREPRENDRE DES ACTIONS PERMETTANT DE DIMINUER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU.
- DE FOURNIR UN DIAGNOSTIC ANNUEL DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU DES EQUIPEMENTS A TOUTES LES COMMUNES ADHERENTES ET DE LEUR APPORTER UN CONSEIL PERSONNALISE POUR ENTREPRENDRE DES ACTIONS PERMETTANT DE DIMINUER LEURS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU.
- D'ETRE UN ESPACE D'INFORMATION ET DE CONSEIL POUR LES PARTICULIERS SUR LES THEMATIQUES DE L'ENERGIE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

D202006005

DEPUIS 2010, SOLEVAL EST DEVENUE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT.

PATRIMOINE DU SICOVAL ET DES COMMUNES

CONSIDERANT QUE LES CONSOMMATIONS DU PATRIMOINE DU SICOVAL (VEHICULES, BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, STATIONS D'EPURATION, ETC.) SONT SUIVIES GRACE AU SERVICE DE SOLEVAL. AINSI DEPUIS 2007, LE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE EST EN PLACE ET LES ACTIONS DOIVENT ETRE POURSUIVIES ET DEVELOPPEES AFIN D'ASSURER DES ECONOMIES D'ENERGIE.

DEPUIS 2008 UN SUIVI DES CONSOMMATIONS EN CARBURANT A ETE REALISE ET, DEPUIS 2010, UN SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU DES EQUIPEMENT DU SICOVAL A AUSSI ETE MIS EN PLACE.

SOLEVAL SUIV LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DE SES 21 COMMUNES ADHERENTES ET LES CONSEILLE SUR LES ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE A METTRE EN PLACE, SUR L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE DES BATIMENTS, LA RECUPERATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE, L'ACHAT D'ENERGIE, ETC.

SOLEVAL ASSURE UNE MISSION SUPPLEMENTAIRE DE SUIVI ENERGETIQUE POUR LE SICOVAL ALLANT AU-DELA DES MISSIONS HABITUELLES DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (DOSSIERS CEE, SUIVI PROJETS, ...), ET CE, DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT SPECIFIQUE HORS DU CHAMP DE CETTE DEMANDE DE SUBVENTION.

CONSEILS AUX PARTICULIERS

CONSIDERANT QU'EN CE QUI CONCERNE L'ACCUEIL ET LE RENSEIGNEMENT DES PARTICULIERS, L'ASSOCIATION A CONNU UNE CROISSANCE FORTE DES CONTACTS AUPRES DES PARTICULIERS SUITE A LA REALISATION DE LA THERMOGRAPHIE AERIENNE DU TERRITOIRE ET A LA MISE EN PLACE DE LA BO-NIFICATION DE L'ECO-CHEQUE.

L'ASSOCIATION SOLEVAL REpond AUX DEMANDES QUI LUI SONT PARVENUES A TRAVERS LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS A THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE (UNE CINQUANTAINES DE JOURS PAR AN) ET A TRAVERS L'ACCUEIL PHYSIQUE ET LE CONSEIL AUX PARTICULIERS. SOLEVAL A ASSURE EGALEMENT L'ANIMATION DES DERNIERES CAMPAGNES DES FAMILLES A ENERGIE POSITIVE, ET A PARTICIPE ET ANIME LA CAMPAGNE DES ECOLES A ENERGIE POSITIVE. POUR 2020 LA CAMPAGNE EN COURS DE MISE EN PLACE DES « COLLEGES A ENERGIE POSITIVE » SERA AUSSI PORETE EN COLLABORATION AVEC SOLEVAL.

SOLEVAL EST OPERATEUR DU PROGRAMME RENOVAL POUR LE COMPTE DU SICOVAL DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT SPECIFIQUE HORS DU CHAMP DE CETTE DEMANDE DE SUBVENTION.

ACCOMPAGNEMENT DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

CONSIDERANT QUE SUITE AU LANCEMENT EN 2010 DU PLAN CLIMAT ENERGIE DU SICOVAL, AUQUEL SOLEVAL EST ASSOCIEE DE PRES A TRAVERS LE COMITE DE PILOTAGE, L'ASSOCIATION A PARTICIPE AU PORTAGE D' ACTIONS EN DIRECT : MANIFESTATIONS, GUIDE ENERGIE, PARTICIPATION AUX ANIMATIONS DU SICOVAL, ASSISTANCE AU LANCEMENT DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS DU SICOVAL, THERMOGRAPHIE AERIENNE, CADASTRE SOLAIRE, ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS CITOYENS... SOLEVAL MENE EGALEMENT DES ACTIONS DE SUIVI ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES.

SOLEVAL EST UN OUTIL CENTRAL DANS LA POLITIQUE « CLIMAT AIR ENERGIE » DEPLOYEE SUR LE SICOVAL ET QUI PERMET ENTRE AUTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS PUBLICS.

AFIN DE REpondRE A L'INTERET SUSCITE PAR LA THEMATIQUE DE L'ENERGIE ET DE CONTINUER A ASSURER LE CONSEIL EN ENERGIE POUR LES COMMUNES ET LE SICOVAL, L'ASSOCIATION SOLICITE UNE SUBVENTION DE LA PART DU SICOVAL POUR MENER A BIEN SON PROGRAMME D'ACTION 2020. CET OBJECTIF PERMETTRA ENTRE AUTRE :

- UNE NOUVELLE AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMMUNES PRISES EN CHARGE DANS LE CADRE DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE,

D202006005

- DES RENCONTRES AVEC LES ELUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITES SUR LE THEME DES ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES,
- L'ANIMATION DU DEFI COLLEGES A ENERGIE POSITIVE,
- UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA MISE EN PLACE DES ACTIONS DU PLAN CLIMAT DU TERRITOIRE DU SICOVAL, DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES, EN PARTICULIER SUR LE VOLET DU FINANCEMENT PARTICIPATIF DE PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE
- L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PARTICULIERS RENSEIGNES PAR LES CONSEILLERS INFOS ENERGIE,
- LE MAINTIEN DES ACTIVITES D'ANIMATIONS EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC ET DES PUBLICS JEUNES DANS LE CADRE DE RENCONTRES CIBLEES, DE VISITES DE SITES, DE TENUES DE STANDS LORS D'EVENEMENTS LOCAUX.
- LE DEPLOIEMENT ET L'ANIMATION DU FUTUR CADASTRE SOLAIRE

CONSIDERANT QUE DEPUIS 2013, LE SICOVAL A AUGMENTE SON SOUTIEN POUR PERMETTRE LA MONTEE EN PUISSANCE DE L'AGENCE ET C'EST UNE EQUIPE DE SEPT CONSEILLERS EN ENERGIE A TEMPS PLEIN QUI REpond AUX DEMANDES CROISSANTES DES PARTICULIERS ET DES COMMUNES. LES FINANCEMENTS CROISES DE LA REGION, DE L'ADEME ET DU SICOVAL N'ETANT PAS TOTALEMENT PROPORTIONNELS A L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION, CETTE-DERNIERE SUBIT UN EFFET « CISEAU » AU NIVEAU DE SON BUDGET. DE PLUS LA REORGANISATION DE LA REGION LAISSE PLANER BEAUCOUP D'INCERTITUDES QUANT AU POSITIONNEMENT A TERME DE CE FINANCEUR. SOLEVAL DEMANDE DONC DE RECONDUIRE LA SUBVENTION DE 70 000 € POUR 2020.

DECIDE

- D'OCTROYER UNE AIDE FINANCIERE A CETTE ASSOCIATION POUR 2020 DE 70 000 €,
- DE SIGNER TOUTES LES PIÈCES AFFÉRENTES A CE DOSSIER.

CETTE DECISION POURRA FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE LA SIGNATURE.

SI L'EXPIRATION SURVIENT DANS UN DELAI D'UN MOIS A COMPTER DE LA DATE DE CESSATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE, CE DELAI SERA PROROGÉ DANS LA LIMITE DE DEUX MOIS A PARTIR DE LA DATE DE CESSATION DE L'ETAT D'URGENCE DECLARE DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI DU 23 MARS 2020 SUS-VISEE.

FAIT A LABÈGE, 2 JUIN 2020

LE PRÉSIDENT



JACQUES OBERLIN



CERTIFIE EXECUTOIRE
PUBLIE OU NOTIFIE LE 4 JUIN 2020